

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société KIMO, dont le siège social est situé Zone Industrielle 24700 MONTPON, immatriculée au RCS de Périgueux sous le n° 349 282 095, et ses clients dans le cadre de son activité professionnelle. Nos devis sont réalisés à la demande du client. Le choix du matériel ou de la prestation proposé n'est susceptible d'engager notre responsabilité qu'à la condition que les spécificités clairement établies sur la commande client ne soient pas respectées. L'acceptation de la commande ne sera validée qu'au retour de notre accusé de réception de commande. Toute commande de marchandises ou de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. Toute clause dérogatoire à ces conditions générales doit faire l'objet, après négociations avec la société KIMO, de conditions particulières stipulées par écrit distinct.

1. PRIX

A l'exclusion de la vente de produits et services effectuée sur devis, la vente de nos produits et services est soumise au tarif en vigueur à la date d'enregistrement de la commande, notre tarif étant établi en Euro-, prix unitaires hors taxes, port et emballage en supplément (facturés au plus juste coût et non repris). Le tarif est susceptible de variation en cours d'année, toute modification tarifaire étant automatiquement applicable à toute commande enregistrée à la date d'effet du nouveau tarif. La TVA est facturée au taux légal en vigueur. Sauf mention contraire, les propositions commerciales émises par KIMO sont valables 90 jours à compter de la date de leur établissement.

2. REGLEMENT

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables :

- Première affaire : règlement total de la facture à la commande (d'après facture proforma).
- Pour les commandes suivantes : 30 jours nets date de facture.

Les pénalités de retard s'appliqueront à partir du quinzième jour suivant la date d'échéance du règlement à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement (art. L.441-6 I alinéa 12 du code de commerce). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement. Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'obligation de paiement dans les délais, un refus de vente pourra lui être opposé, ou un règlement à la commande pourra lui être demandé pour les prochaines affaires. KIMO se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé tout ou partie d'une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours d'administration. Le défaut de paiement pourra également entraîner de plein droit, l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues et la suspension des livraisons de commande en cours. Aucun escompte n'est accordé pour des règlements anticipés.

3. FACTURATION

Nos factures sont transmises au client dans un délai de 5 jours maximum après l'expédition de la marchandise ou la réalisation de la prestation de services par courrier électronique à l'adresse indiquée dans la commande. Sur demande effectuée par le client dans les 15 jours de la réception de la facture par courrier électronique, un exemplaire papier (ou plus) pourra être envoyé au client pour courrier postal.

4. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. De convention expresse, KIMO pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, notamment en application de l'article L.624-16 du Code de Commerce, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, KIMO pouvant les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toute facture impayée, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. Le client ne pourra revendre les produits KIMO non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

5. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison / d'intervention sont donnés à titre indicatif et sans engagement de notre part. Ils ne peuvent en aucun cas, entraîner l'annulation de la commande, le refus de la marchandise ou la réclamation des pénalités ou indemnités de retard.

6. GARANTIE

Tous nos produits sont garantis contractuellement pour une utilisation dans des conditions normales, contre tout vice de fabrication, sur une durée d'un an. Cette garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces livrées, sans autre dédommagement. Nous attirons l'attention sur le fait que la garantie ne joue pas dans les cas suivants :

- Détérioration résultant du mauvais usage de notre matériel par le client ou par des tiers.
- Dommage provenant d'un défaut de surveillance, d'un entretien insuffisant ou d'un cas de force majeure.
- Remplacement des consommables (batteries, piles...) et des pièces normalement usées.
- Défauts et conséquences liés à toute cause extérieure.

Le remplacement des pièces n'a pas pour effet de prolonger la durée de garantie. Les produits ne doivent pas avoir fait l'objet d'une tentative de réparation non autorisée par KIMO. En aucun cas, KIMO ne garantit que les produits vendus soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité du client. Le client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, à sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. KIMO n'est donc tenu à aucune indemnisation envers le client utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts des produits vendus, de pertes de bénéfices ou de manque à gagner, de dommages provenant d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par le client. Les logiciels intégrés dans les produits ou vendus sont la propriété de KIMO et le client ne bénéficie que d'un droit d'usage conformément aux licences d'utilisation de l'éditeur.

7. MARCHANDISE EN RETOUR

En principe, aucun retour n'est accepté. Toutefois à titre exceptionnel, certaines pièces pourront être reprises après notre accord écrit, sous réserve que la marchandise soit rendue en bon état dans un délai maximum d'une semaine après la date de livraison, transport à la charge du client. Ce retour fera l'objet d'une prise en charge du client de 15% de la valeur du matériel retourné. Tout produit faisant l'objet d'une fabrication spécifique sur demande ou sur plan et non stockée ne pourra faire l'objet d'aucun retour et d'aucun avoir.

8. TRANSPORT

Sauf demande expresse du client, l'expédition est effectuée par un transporteur de notre choix au mieux des intérêts de nos clients. Le transfert des risques de perte et de détérioration des marchandises vendues par KIMO s'effectue à la remise des marchandises au transporteur ou à la sortie de nos locaux. Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, qu'elles soient expédiées en port dû, port payé pour le compte du destinataire ou franco de port. Il est recommandé à nos clients de ne donner décharge au transporteur qu'après avoir vérifié le contenu de sa livraison et de s'être assuré que l'envoi est complet et en parfait état. En cas d'avarie, de perte ou de manquant, d'émettre des réserves précises et motivées sur le bordereau de transport et d'adresser ses réclamations par lettre avec AR au transporteur avec copie du courrier à KIMO dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité de KIMO ne saurait être engagée en cas de modification effectuée sur l'un des produits fournis sans son accord préalable, ou en cas d'utilisation anormale ou non conforme aux instructions indiquées dans les notices ou modes d'emploi fournis avec les produits. Les photographies, textes, graphismes, informations et caractéristiques reproduits dans le catalogue et sur les sites Internet KIMO, illustrant les produits présentés, ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de KIMO ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une de ces photographies, textes et graphismes, informations et caractéristiques produits. L'impossibilité partielle ou totale d'utiliser les produits pour cause d'incompatibilité de matériel notamment, ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de KIMO.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, figurant sur les produits mentionnés dans les catalogues ou sur les sites internet KIMO sont la propriété exclusive de la société KIMO ou de ses fournisseurs et ne sont en aucun cas susceptibles d'appropriation.

11. EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, les obligations liées à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets, sont transférées au client, sauf disposition conventionnelle ou réglementaire expresse. A cet effet, le client s'assure de la collecte de l'équipement acheté, son traitement et sa valorisation, conformément à l'article 21 dudit Décret.

12. CONTESTATION : Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions, ainsi que toutes les opérations de vente qui y sont visées seront soumises au droit français. En cas de contestations ou litiges, les tribunaux de Périgueux (24) seront seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

GENERAL CONDITIONS OF SALE

These General Terms and Conditions of Sale govern the contractual relationship between Kimo (registered office Zone Industrielle, 24700, Montpon, France, registered with the Trades and Companies Register of Périgueux, registration number 349 282 095) and its customers in the course of its business operations. Kimo issues quotations at the customer's request. Kimo can only be held liable for the choice of equipment or the service proposed in the event that its fails to honour the specific requirements stated in the customer's order. Orders are only accepted when Kimo issues acknowledgement of receipt. When you order goods or services from Kimo, you accept these General Terms and Conditions of Sale in full and without reservation, to the exclusion of any other document. And condition contrary to these General Terms and Conditions of Sale must be negotiated with Kimo and included in separate, special terms and conditions, which must be drawn up in writing.

1. PRICE

Other than products and services for which a specific quotation has been issued, the prices of all Kimo products and services are governed by the price list in force on the date on which the order is received. Prices are stated in euros per unit, excluding VAT. Shipping and packaging are billed on top of these prices, at the best available cost, on a non-recoverable basis. Kimo's price list is likely to vary during the course of the year. The new price list shall apply automatically to all orders placed on or after the date on which it comes into force. VAT is charged at the applicable statutory rate. Unless stated otherwise, all quotations issued by Kimo are valid for 90 days from the date of issue.

2. PAYMENT

Unless stated otherwise, Kimo's invoices are payable as follows:

- First order: full payment upon placement of the order, as per the proforma invoice.
- Subsequent orders: 30 days net from the invoice date.

Late payment penalties shall apply from the fifteenth day following the payment due date, at three times the legal interest rate. A fixed charge of €40 to cover debt recovery costs shall also apply as of right from first day beyond the due date (as per Art. L.441-6 I, para. 12 of the French Commercial Code). If the amount of the fixed charge is amended by law, the new amount shall apply as of right, thereby superseding the amount stated in these General Terms and Conditions of Sale or in the Payment Terms and Conditions. Where a customer fails to pay for a previous order by the due date, Kimo reserves the right not to make further sales to that customer, or to require that customer to make full payment upon placement of subsequent orders. Kimo reserves the right to refuse to deliver or honour an order placed by any customer who has failed to pay for all or part of a previous order, or which whom there is an ongoing dispute. In addition, where a customer fails to pay by the due date, Kimo may, as of right, demand payment of all sums due and suspend the delivery of open orders. Kimo shall not grant early payment discounts.

3. BILLING

Kimo issues invoices to the customer, by email to the address stated on the order, no later than 5 days after shipment of the goods or performance of the service. Kimo can send one hard copy (or more) of the invoice by post, provided that the customer requests it within 15 days of receipt of the invoice by email.

4. RETENTION OF TITLE

Kimo shall retain ownership of the goods until the customer has paid the corresponding price, both the principal and other charges, including where Kimo has granted extended payment terms.

The parties hereby expressly agree that Kimo may, in relation to any sums owed, exercise its rights under this retention of title clause, pursuant inter alia to Art. L.624-14 of the French Commercial Code, on any and all products in the customer's possession, such products being contractually presumed to be unpaid. Consequently, Kimo may take them back or claim them by way of compensation for any unpaid invoice, without prejudice to its right to cancel ongoing sales.

The customer may only resell unpaid Kimo products as part of the normal course of its business operations. Under no circumstances may it grant a security interest in respect of or otherwise encumber unpaid stock. In the event of non-payment, the customer shall refrain from selling stock equal to the quantity of unpaid products.

5. DELIVERY LEAD TIMES

Delivery/service performance lead times are provided for information purposes only and are non-binding on Kimo. Under no circumstances may such lead times constitute grounds for cancellation of the order, refusal of the goods or any claim for late delivery/performance penalties or compensation.

6. GUARANTEE

All Kimo products are covered by a one-year contractual guarantee against manufacturing defects for use under normal conditions. The guarantee is limited solely to the replacement of any delivered goods. No other compensation shall be payable. The guarantee shall not apply in the following circumstances:

- Damage caused by improper use of the equipment by the customer or by third parties.
- Damage caused by improper monitoring or maintenance, or by a case of force majeure.
- Replacement of consumables (batteries, etc.) and parts subject to normal wear and tear.
- Defects and consequences arising from external causes.

Replacement of parts shall not have the effect of extending the guarantee period. No attempt must be made to repair the products without Kimo's authorisation.

Kimo makes no warranty that the sold products are fit for a specific purpose connected with the customer's activity. The customer has familiarised itself with the technical features of the products and has, under its own responsibility and according to its self-determined requirements, decided to purchase the ordered products. Kimo shall therefore not be required to compensate the customer (as the user) or third parties for the consequences arising from the use of the products, including direct or indirect damage, personal injury, damage to goods other than the sold products, loss of profits, loss of earnings, damage resulting from deterioration, or loss of data by the customer.

All software, whether built into the products or sold separately, shall remain the property of Kimo. The customer shall benefit exclusively from an end-user licence as granted by the publisher.

7. RETURNS

Kimo does not accept returns in principle. However, Kimo may agree to the return of certain parts, subject to written agreement and provided that the goods are returned in good condition no later than one week after delivery. The customer shall pay all associated shipping costs, plus 15% of the value of the returned goods. Kimo shall not accept any returns or issue credit notes for products that have been manufactured on request or on plan.

8. SHIPPING

Unless the customer requests otherwise, deliveries shall be shipped by a carrier of Kimo's choosing, taking customers' best interests into account. The transfer of risks of loss and damage in the goods sold by Kimo shall take place when the goods are handed over to the carrier or when they leave Kimo's premises. Consequently, the buyer shall bear all risks while the goods are in transit, whether shipped carriage payable, carriage paid on the recipient's behalf, or carriage free.

Customers are advised to check the contents, completeness and condition of the goods before formally accepting the delivery from the carrier. If any of the delivered goods are damaged, lost or missing, the customer must note down detailed, well-founded reservations on the delivery note and submit its claim to the carrier by registered letter with acknowledgement of receipt, sending a copy to Kimo, within 3 days of receipt of the delivery.

9. LIABILITY

Kimo cannot be held liable in the event that the products supplied are modified without its prior agreement, or in the event that the products are used improperly or in a manner inconsistent with the supplied user guides or manuals.

All product-related photographs, texts, graphics, information and features appearing in the catalogue or on Kimo's websites are non-binding. Consequently, Kimo cannot be held liable in the event that such product-related photographs, texts, graphics, information and features are inaccurate or contain omissions. Kimo cannot be held liable, or be required to pay compensation or issue a refund, in the event that the customer is unable to use the products in whole or in part due inter alia to equipment incompatibility.

10. INTELLECTUAL PROPERTY

All elements, brands, drawings, models, logos and graphics appearing on the products mentioned in the catalogues or on Kimo's websites are the exclusive property of Kimo or its suppliers. No right of appropriation shall apply under any circumstances.

11. ELECTRICAL AND ELECTRONIC EQUIPMENT

Pursuant to Art. 18 of the French decree of 2005-829 on the composition of electrical and electronic equipment and the disposal of waste arising from such equipment, the customer is responsible for organising and funding the collection and processing of such waste unless expressly agreed otherwise by contract or expressly required otherwise by law. The customer shall therefore arrange for the collection, processing and recycling of the purchased equipment, pursuant to Art. 21 of the above-mentioned decree.

12. DISPUTES

The entirety of these General Terms and Conditions of Sale, and all transactions connected thereto, shall be governed by French law. Any disputes shall fall under the exclusive jurisdiction of the courts of Périgueux (Dordogne, France), even in the event of multiple defendants or introduction of third parties.